

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 01/12/2008

Réception par le Prefet : 01/12/2008

Publication : 05/12/2008



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2008-13-2-4

Séance du vendredi 28 novembre 2008

Convention de partenariat 2008/2010 avec l'Université de Haute-Alsace Soutien à l'équipement des écoles et des laboratoires

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n°2008/I-2°/02 du 14 décembre 2007 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer à l'Université de Haute-Alsace une subvention d'investissement totale de 264 852 €, à savoir :
 - 40 000 € pour l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de MULHOUSE (ENSCMu),
 - 9 770 € pour la Faculté des Sciences et Techniques (FST) – Licence Sciences Fondamentales et Appliquées,
 - 4 535 € pour la Faculté des Sciences et Techniques (FST) – Master Nanostructures,
 - 15 316 € pour la Faculté des Sciences et Techniques (FST) – Filières de chimie,
 - 17 655 € pour la Faculté des Sciences et Techniques (FST) – Licence Sciences et Techniques Physique Chimie,
 - 11 374 € pour la Faculté des Sciences et Techniques (FST) – Projets TICE,

- 1 891 € pour le Pluridisciplinaire d'Enseignement Supérieur Professionnalisé (PEPS) – Pôle Agronomie Alimentaire,
 - 1 891 € pour le Pluridisciplinaire d'Enseignement Supérieur Professionnalisé (PEPS) – Pôle Commerce,
 - 54 920 € pour l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de MULHOUSE – Département Génie Electrique et Informatique Industrielle,
 - 8 000 € pour l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de COLMAR – Plate-Forme Technologique Agrosystèmes,
 - 20 000 € pour l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de COLMAR – Département Génie Thermique et Electrique,
 - 40 000 € pour l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de COLMAR – Département Réseaux et Télécommunications,
 - 3 000 € pour l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de COLMAR – Département Hygiène, Sécurité et Environnement,
 - 20 000 € pour l'Ecole Nationale Supérieur d'Ingénieurs Sud Alsace (ENSISA),
 - 10 000 € pour la Faculté des Sciences Economiques, Sociales et Juridiques (FSESJ) – projet automates,
 - 6 500 € pour la Faculté des Sciences Economiques, Sociales et Juridiques (FSESJ) – projet sonorisation.
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F025, chapitre 204, enveloppe 97972, nature 204178, fonction 23 du budget départemental.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions